

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 038-213801004-20240430-DEL_20240430_01-DE



Séance du 30 Avril 2024

L'an deux mil vingt quatre et le trente avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Martine PUGLISI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT

Ont donné procuration : Mme Audrey BUISSON à Mme Florence FAIS
M. Thierry GALIFOT à Mme Maire-Claude CERANA
Mme Audrey MARRON à M. Pierre BARUZZI
M. Sébastien PLISSON à M. Karim DALIBEY

Excusés : Mme Amina GHAFIR
M. Jérôme LOOSDREGT

Secrétaire de séance : Mme Anne LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 26 avril 2024	Jeudi 25 Avril 2024	Vendredi 3 Mai 2024

1- Cession d'Alpes Isère Habitat à la commune de l'aire de loisirs et de repos Belledonne

Considérant la signature d'un bail emphytéotique en date du 13 mars 1987 entre Alpes Isère Habitat et la commune du Cheylas relatif à une aire de loisirs et de repos (parcelles A 1006, 1008 et 1010),

Considérant la date d'expiration du bail fixée au 31 décembre 2024,

Considérant l'accord entre Alpes Isère Habitat et la commune pour céder lesdites parcelles,

Il est proposé au conseil municipal l'acquisition par la commune à l'euro symbolique de l'aire de loisirs et de repos (parcelles A 1006, 1008 et 1010).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la cession d'Alpes Isère Habitat à la commune de l'aire de loisirs et de repos Belledonne à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité



Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le



ID : 038-213801004-20240430-DEL_20240430_01-DE